

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE CHIZE-AVAILLES

Février 2015

NOUS SOMMES CHARLIE

Edito du maire

Ce mois de janvier 2015 restera tristement dans les mémoires.

Le 7 janvier c'est la stupéfaction, l'horrible nouvelle tombe, stupéfiante : 12 personnes ont été lâchement assassinées au siège du journal «*Charlie hebdo*». Cinq autres tomberont sous les balles terroristes dans les heures qui suivent.

Aussitôt dans tout le pays, une immense vague d'indignation, de résistance, démontre au monde entier à quel point les Français ont, ancrées au plus profond de leur être, les valeurs fondamentales de notre République.

Avec calme, maturité, détermination, les manifestations de soutien, d'expression, de solidarité se multiplient dans le pays et au-delà des frontières.

Les Français démontrent massivement au cours de la manifestation du dimanche 11 janvier, un très haut attachement démocratique.

Jamais une telle participation nationale n'avait été atteinte depuis la libération en 1944.

Durant cette journée mémorable du 11 janvier les slogans demeurent humanistes et fraternels.

L'absence de stigmatisation de quelconque communauté, ce devant les représentants de 44 États, a démontré l'unité profonde qui lie la population dans toutes ses nuances, ses particularités.

Les actes de barbarie commis les 7, 8 et 9 janvier ont mis la France debout !

A Chizé comme partout, l'émotion était intense, et dès le jeudi 8 janvier en salle du conseil sous le buste de Marianne, symbole de notre République, les élus étaient aux côtés des professeurs et des enfants de l'école primaire, rassemblés pour un moment de recueillement.

L'équipe pédagogique avait travaillé en classe les notions inscrites aux frontons des édifices publics: liberté, égalité, fraternité.

Ces mots aujourd'hui vibrent avec un sens plus aigu, plus grave, plus vivant ; gravés dans la pierre, ils le sont désormais intimement dans les cœurs.

Daniel Barré, maire

VOEUX DU CONSEIL

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous souhaiter au nom de toute l'équipe municipale, nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année 2015 : *belle et bonne santé, réussite de vos projets, amour, bonheur.*

L'équipe municipale forme aussi le vœu de mener au mieux les projets qu'elle prépare. Certains ont été lancés durant le précédent mandat sous l'égide de mon prédécesseur et se concrétisent maintenant : parking en face de la mairie ou mise en œuvre de 3 bâches-réserves d'eau pour la lutte contre les incendies par exemple.



Bâche de 120 m3

Un autre projet très important est, quant à lui, reconsidéré : celui de la traversée de Chizé.

Pourquoi ?

Tout d'abord parce que l'estimation du coût annoncée par le bureau d'étude chargé du dossier dépasse le million d'euros hors taxes.

Ensuite parce que les dotations financières de l'Etat vers les communes vont encore être réduites cette année.

La municipalité en tiendra compte pour construire son budget prévisionnel 2015.

En résumé, même si le projet de traversée du bourg **est très joli sur le papier**, il n'est pas adapté à nos capacités financières, sauf à bloquer toute marge de manœuvre pour d'autres projets .

Nous avons commencé dès ce mois de janvier à travailler sur la réduction du coût de la traversée.

D'autres éléments sont à considérer, en particulier le dossier auquel des commerçants réfléchissent : le déplacement de certains commerces vers le rond point (près du garage, lieu de passage plus important).



Rond point modifié

A ce jour ce sont des pistes en discussion et il nous paraît souhaitable que vous soyez informés, y compris à ce stade précoce.

Si dans les semaines qui viennent le projet « *déplacement de commerces* » est confirmé, il va de soi que la nature des travaux de la traversée du bourg de Chizé intégrera ce choix.

Nous resterons en contact régulier avec les commerçants moteurs de cette idée.

Parmi les nombreux sujets occupant la vie communale : la dégradation du patrimoine.

J'ai du prendre il y a quelques mois 2 arrêtés de périls concernant des bâtiments privés menaçant ruine.

L'un des dossiers est en passe d'être réglé par l'intervention du propriétaire privé, l'autre est un dossier moins classique : le propriétaire, réside à l'étranger et ne répond pas aux injonctions de sécuriser son bien : l'ancien hôtel de La Croix Blanche.

La sécurité publique étant en cause, la procédure légale est poursuivie avec comme corollaire l'intervention de la collectivité face à la défaillance du propriétaire.

Quel que soit le devenir juridique de cette affaire, nous devons conserver des capacités de manœuvre financière pour parer à ce type de situation.

Bien d'autres dossiers composent les « affaires de la commune », j'exprime ici le vœu que les conseils municipaux, soient suivis par les habitants qui pourront mieux s'approprier les sujets de la vie locale.

Le maire, Daniel Barré.



Parking face à la mairie et aux écoles, ouvert au public le 2 février 2015

Une opportunité : le prêt à taux zéro !

Chizé figure dans liste des communes choisies pour bénéficier du prêt à taux Zéro. Comme son nom l'indique, le PTZ est un prêt bancaire financé à taux zéro. Il s'agit d'une aide octroyée par l'Etat aux personnes respectant certaines conditions de ressources en vue d'acquérir une résidence principale.

Initialement cette aide était destinée à financer l'achat d'un appartement ou d'une maison neuve, respectant certains niveaux de performance énergétique.

Dernièrement la loi de finance pour 2015 prolonge le PTZ jusqu'à 2017 et présente certains assouplissements :

- suppression de la condition de performance énergétique,
- assouplissement des conditions d'achat dans le parc social,
- extension à l'achat de logements anciens à réhabiliter dans le milieu rural.

Le PTZ est soumis à des plafonds de revenus de l'emprunteur, au lieu du logement, au nombre de personnes destinées à occuper le logement, et aux revenus fiscaux de référence de tous les occupants du logement.

La détermination du montant du PTZ varie en fonction de la localisation du logement (zone C pour nous) du coût de l'opération et du montant des revenus.

La durée de remboursement du prêt ne peut excéder 25 ans.

Le logement ne peut être loué tant que le prêt n'est pas remboursé dans sa totalité, sauf cas spécifique (mutation professionnelle, dissolution d'un PACS, divorce, en cas d'invalidité ou d'incapacité ...)

Nous espérons que « ce coup de pouce » permettra à certains de concrétiser leur projet et ainsi de participer à embellir nos villages.

D Mounoury

POINT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE BOUTONNE

Au niveau budgétaire, le coefficient d'autofinancement courant plutôt correct jusqu'en 2013 a été fragilisé après l'incendie du gymnase de Brioux et le surcoût imprévu de la piscine (projet estimé à 77 590,00 euros et réalisé à 1 343 276,69 euros)

On peut se demander si les élus auraient pris la même décision pour un chiffrage bien différent ?

Aussi il est difficile d'envisager de nouvelles réalisations, à moins d'avoir suffisamment de subventions pour équilibrer le projet (réflexion et travail actuel sur l'aménagement du centre bourg de Périgné)

Au niveau Service Social

Depuis début novembre 2014 nous pouvons compter sur une nouvelle responsable de notre service : madame *Berthomière Valérie*.

Après analyse du service, consultation auprès des aides à domicile et visite à de nombreux usagers, le chef de service établira prochainement un planning digne de ce nom et non des chiffres et lettres comme ces derniers mois.

Afin de réaliser des économies, le service mobilité va être assuré en régie par le personnel intercommunal.

Ce service a été créé pour subvenir au transport de personnes sans moyen de transport. Il permet pour la somme de 3 euros, le transport des usagers à Brioux/Btne le mardi après midi 2 fois par mois et le jeudi matin 2 fois par mois (un tableau précis des horaires sera diffusé dans les prochains jours ou récupéré à la communauté de communes.

Didier Mounoury

RENATURATION DU MARAIS COMMUNAL DE CHIZÉ

Au cours de l'année 2014, la commune de Chizé a acquis la parcelle dite du marais auprès de l'EHPAD « Les lauriers roses ». En partenariat avec l'APIEEE, la commune souhaite redonner à cet espace naturel toutes ses fonctionnalités, altérées par un ancien dépôt d'environ 1000 m³ de gravas.

- Fonctions hydrologiques : les milieux humides sont des « éponges naturelles » qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent.
- Fonctions d'épuration : les zones humides sont aussi des « filtres naturels » qui reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les restituent à l'environnement.
- Fonctions écologiques : le marais est un lieu où une biodiversité spécifique riche peut s'épanouir.
- Fonctions sociales : Au-delà de ces fonctions communes à toutes les zones humides, nous souhaitons également que le marais de Chizé soit un lieu ouvert aux habitants, un lieu de pédagogie pour sensibiliser chacun à l'intérêt de préserver ce type de paysage, un lieu où l'activité de jardinage des résidents du foyer de vie puisse perdurer.

Pour mener à bien ce projet, un premier comité de gestion s'est réuni le 3 novembre 2014. Il est composé de chercheurs du CEBC (Centre d'Etudes Biologiques de Chizé) résidant dans notre village, de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), du SMBB (Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne), des Lauriers roses, du conseil général, de l'APIEEE (Association de Protection, d'Information, d'Etude de l'Eau et de son Environnement) et de membres du conseil municipal.

Déjà, plusieurs chantiers de bénévoles ont eu lieu au cours de l'année, réunissant à chaque fois près de 40 personnes, dans la bonne humeur et toujours avec de nouveaux participants.

Un autre chantier sera organisé au cours de l'hiver.

Une première tranche de travaux aura lieu avant l'été 2015 : réalisation d'un chemin piétonnier et de panneaux d'information. A l'automne 2015, nous comptons faire enlever les gravats accumulés au cours des années et qui ont asséchés le marais. Ce site naturel communal vous accueillera volontiers pour un chantier de bénévoles, un pique-nique ou une simple balade.

Les dépenses relatives à ce chantier sont les suivantes : achat 4 404 euros pour 2,5 hectares. L'agence de l'eau a aidé à la hauteur de 2 202 euros.

Le coût prévisionnel de la première tranche de travaux est présenté aux financeurs pour un montant de 33 000 € HT aidés à hauteur de 22 000 € HT ;



Une participation dans la bonne humeur

Commission environnement.

Au-delà du chantier du marais, la commission environnement doit également réfléchir à la gestion et à la valorisation des 99 hectares de forêt communale ainsi qu'à son meilleur accès public.

Nous souhaiterions également embellir notre commune en la fleurissant. Nous avons envisagé de semer des jachères fleuries et certains pieds de murs.

En plus de son avantage esthétique, le fleurissement permettrait également de réduire la main d'œuvre liée à l'entretien de ces zones et l'usage des pesticides dans notre commune conformément aux préconisations actuelles.

La commission réfléchit également aux sentiers piétonniers (et VTT) qui pourront être mis en œuvre en forêt domaniale à partir du village en étroite collaboration avec l'ONF, la communauté de communes et les communes voisines

Rodolphe Rambault.

Information abaissement du niveau de la Boutonne.

Pascal Voix, technicien médiateur de rivière au SMBB (Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne) a informé la municipalité que le niveau de la Boutonne sera abaissé de novembre 2014 à octobre 2015.

Cette décision a été prise suite à une étude sédimentaire. Les conclusions de cette étude mettent en doute l'effet protecteur des sédiments de la Boutonne vis à vis de la qualité des eaux de la nappe utilisée par le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable SMAEP 4B sur Chizé (distribution d'eau potable).

Pour mieux comprendre ce qui impacte la qualité de l'eau, il a été décidé d'abaisser sur une longue durée le niveau de la Boutonne en réalisant en même temps un suivi de la qualité sur les eaux des captages.

Une réunion d'information avec l'ensemble des riverains et usagers concernés par l'abaissement dans la période la plus sensible, c'est à dire du printemps à l'automne 2015 (propriétaires riverains du fond de vallée, propriétaires de moulins, populiculteurs, fermiers pour les éleveurs, pêcheurs ...) sera organisée avec le SMBB et le SMAEP 4B au cours du 1er trimestre 2015.

Toujours en ce qui concerne la Boutonne, vous pouvez consulter le site internet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne à l'adresse suivante :

<http://www.sageboutonne.fr>

ainsi que le site natura 2000 de la vallée de la Boutonne :

<http://vallee-boutonne.n2000.fr>

INFORMATIONS COMMUNALES

Etat civil :

Mr Joseph GOYER, ancien maire de Chizé est décédé il y a quelques jours, nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Offre d'emploi :

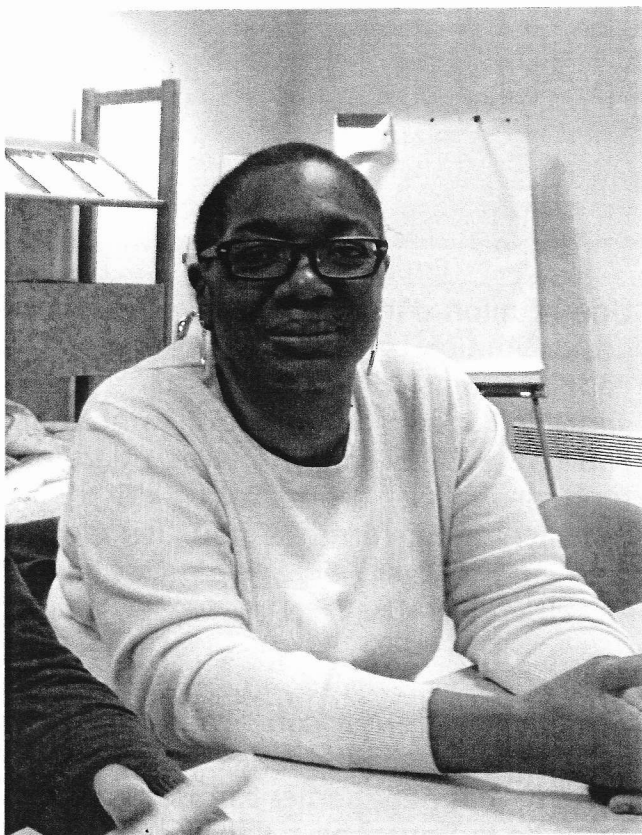
La commune de Villiers en Bois recherche une personne pour accompagner les enfants dans le transport scolaire (8h30 à 9h00 le matin et 16h00 à 16h45 le soir).

Les personnes intéressées peuvent prendre contact directement avec la mairie de Villiers en Bois (05 49 76 79 85) ou avec Mme Valérie Berthomière à la communauté de communes : (05 49 07 16 69)

Les lauriers roses : une nouvelle Directrice à l'EHPAD

Depuis septembre dernier nous avons accueilli une nouvelle directrice à l'EHPAD « Les lauriers roses » :

Mme Ajinça Van Den Hende .



Nous lui souhaitons la bienvenue et l'aiderons au mieux pour finaliser de nouveaux projets.

RAPPEL :

Les personnes âgées de notre commune ont la possibilité de prendre leur repas à la maison de retraite de Chizé aux tarifs suivants :

- petit déjeuner : 2,25 €
- déjeuner : 5,55 €
- dîner : 4,45 €

Alerte aux lingettes !

Ne pas jeter de lingettes dans les toilettes, elles ne sont pas dégradables et altèrent le bon fonctionnement de notre réseau d'assainissement et nous en assumons les conséquences financières.

Pour un bon voisinage

Brûler des déchets ménagers est dangereux pour tout le monde, celui qui fait brûler absorbe l'équivalent de plusieurs paquets de cigarettes.

En plus des mauvaises odeurs subies par le voisinage, l'incinération des plastiques peut dégager des substances toxiques telles les dioxines ou des métaux lourds, dangereux pour la santé, qui sont ainsi disséminés dans l'atmosphère.

Il est rappelé à chacun que les cubes de tri sélectif ou la déchetterie de la mine d'or sont prévus pour y déposer tous vos déchets. Mr Barrault reçoit vos déchets « verts » (tailles, végétaux, sans métal ni pierre ni autre déchet) à Villiers sur Chizé.

MISSIONS

Le code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal d'indemniser comme un adjoint un élu chargé d'une tâche, pour une durée précise.

C'est ainsi que le suivi du chantier parking a entraîné l'économie de nombreuses heures de travail et de matériaux.

Cette économie a permis d'aménager sans frais supplémentaire le tri-couche remplaçant désormais les cailloux devant la mairie.